

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE29/014/2010 (Public)

ÉFAI

29 juin 2010

Maroc Le harcèlement de journalistes critiques à l'égard de la politique du gouvernement doit cesser

Amnesty International lance un appel au gouvernement marocain pour qu'il cesse de harceler les journalistes qui critiquent les autorités ou commentent des sujets considérés « tabous », comme le statut du Sahara occidental et la question de l'autodétermination de ses habitants ou la monarchie, et pour qu'il respecte le droit à la liberté d'expression.

L'organisation lance cet appel peu après la condamnation d'un journaliste à une peine d'emprisonnement de six mois et alors qu'un autre journaliste doit être jugé sur la base d'accusations manifestement motivées par des considérations politiques.

Taoufik Bouachrine, journaliste et rédacteur en chef du quotidien *Akhbar al Youm al Maghribya* a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement et à une amende le 10 juin après avoir été reconnu coupable d'escroquerie par le tribunal de première instance de Rabat. Il avait précédemment été acquitté en 2009 mais l'affaire a ensuite été rouverte par les autorités judiciaires, peut-être pour des raisons à caractère politique du fait de ses écrits critiques à l'égard du gouvernement. Il a interjeté appel et se trouve actuellement en liberté. Il avait été auparavant condamné à une peine de quatre ans de prison avec sursis en 2009 pour outrage au drapeau national et manque de respect dû à un membre de la famille royale.

Ali Amar, autre journaliste à s'être montré critique de la monarchie, doit comparaître pour escroquerie et vol au titre de l'article 505 du Code pénal. Son arrestation et l'interrogatoire mené par la police ont été entachés d'irrégularités. Il a été arrêté le 4 juin 2010 en même temps que Zineb El Rhazoui, par des policiers venus perquisitionner le domicile de celle-ci à Casablanca, sans produire de mandat comme l'exige pourtant la loi marocaine. Ali Amar et Zineb El Rhazoui ont été conduits au poste de police et interrogés pendant 12 heures, notamment sur leurs écrits, avant d'être libérés. Cependant, trois jours plus tard, Ali Amar a été arrêté à Rabat, ramené à Casablanca et placé en détention pendant 24 heures avant d'être inculqué dans le cadre d'une affaire de vol d'ordinateur. Lors de cette détention, il a été interrogé par la police et les forces de sécurité sur ses voyages à l'étranger, en Espagne et en France, ses liens avec des organisations de défense des droits humains et ses écrits en tant que journaliste. Il a comparu devant le tribunal de première instance de Rabat le 15 juin. Quelques jours auparavant, le 10 juin, Mohamed Naciri, ministre de la Justice, avait déclaré: « Le procès d'Ali Amar n'a rien à voir avec la liberté d'expression ou la liberté de la presse, il est poursuivi pour des infractions pénales, pour vol... Ali Amar essaie de donner une connotation politique à son procès... »

Zineb El Rhazoui, journaliste et co-fondatrice du Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles (MALI), a également fait l'objet de harcèlement de la part des autorités dans le passé en raison de ses activités pacifiques.

Un autre journaliste, Omar Radi, qui écrit pour l'hebdomadaire *Le Temps*, aurait été frappé et insulté par des policiers à Rabat le 20 juin 2010, au cours d'une manifestation pacifique qu'il couvrait pour son journal. Au moins neuf autres personnes qui participaient à la manifestation auraient été agressées physiquement par des policiers.

L'Association marocaine pour les droits humains (AMDH) qui soutient depuis le début Taoufik Bouachrine et les autres journalistes cités précédemment, a subi récemment des pressions de la part du gouvernement et de certains médias. Après son 9^{ème} Congrès en mai 2010, l'AMDH a été publiquement critiquée par une partie des médias et des membres influents de la classe politique, notamment le Premier ministre Abbas El Fassi, qui l'ont accusée de soutenir le Front Polisario – une accusation que l'AMDH réfute avec vigueur et qualifie de calomnie visant à la discréditer vis-à-vis de l'opinion publique. En fait, l'AMDH est l'une des premières organisations à avoir fait campagne en faveur des droits humains au Maroc ; elle dénonce depuis de nombreuses années les atteintes aux droits humains perpétrées par les autorités marocaines au Sahara occidental et s'est toujours prononcée clairement en faveur de la laïcité au Maroc.

Complément d'information

Défenseurs des droits humains, journalistes, avocats et autres sont toujours confrontés à des actes d'intimidation et risquent même des poursuites lorsqu'ils franchissent certaines « lignes rouges ». Amnesty International lance un appel en faveur de l'abrogation ou de l'amendement des dispositions du Code pénal et du Code de la presse qui font de l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression un acte passible de poursuites pénales.

Amnesty International salue la remise en liberté d'Idriss Chahtane le 11 juin 2010 après une grâce royale accordée par le roi Mohamed VI. Prisonnier d'opinion, Idriss Chahtane était détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Le 15 octobre 2009, Idriss Chahtane avait été reconnu coupable au titre de l'article 42 du Code de la presse marocain de diffusion de fausses informations « dans le but de nuire », en lien avec un article publié dans l'édition de septembre 2009 de l'hebdomadaire *Almichaal* sur la santé du roi Mohamed VI. Le tribunal l'avait condamné à un an de prison et à une amende.

Ali Amar et Zineb El Rhazoui travaillaient tous deux pour *Le Journal hebdomadaire*, un magazine d'actualités, avant sa fermeture en janvier 2010, consécutive à l'imposition de plusieurs amendes infligées par les tribunaux dans le cadre de poursuites à caractère politique. Ali Amar a écrit un livre intitulé *Mohamed VI : le grand malentendu*, publié en France en 2009 mais interdit au Maroc, dans lequel il critique la façon de gouverner de Mohamed VI. Zineb El Rhazoui avait été arrêtée en septembre 2009 à l'issue d'un sit-in organisé par le MALI pour protester contre la loi interdisant de manger en public pendant le mois du Ramadan ; elle est interdite de voyages à l'étranger.

L'ancien journal de Taoufik Bouachrine, *Akhbar Al Youm*, a été fermé par les autorités au moment de sa condamnation le 30 octobre 2009 – en même temps que Khader Gueddar, caricaturiste – pour outrage au drapeau national et non-respect dû à un membre de la famille royale ; les deux hommes ont été condamnés à quatre ans de prison avec sursis.

Dans une autre affaire, Chekib El Khiari, journaliste et défenseur des droits humains, purge une peine de trois ans d'emprisonnement dans la prison d'Oukacha à Casablanca. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour son action pacifique et légitime en faveur des droits humains et pour avoir critiqué ouvertement les autorités et responsables marocains. Il a été reconnu coupable d'insulte à une institution publique et pour avoir fait des dépôts non autorisés sur un compte bancaire ouvert à l'étranger et transféré de l'argent sans avoir obtenu les autorisations nécessaires.